

MÉMOIRE

Commission Des Affaires Sociales

« Vers un Régime de rente du Québec renforcé et plus équitable »

Je vous soumetts le résumé de mon cas soit une interprétation que je juge abusive de la loi du RRQ considérant ma situation très particulière.

Je considère que mon cas, s'il n'est pas unique il est très certainement très rare. Je crois que la RRQ n'ose créer de précédent.

Après déboutement auprès du Tribunal administratif du Québec, je me suis tourné vers le législateur soit le Gouvernement du Québec. J'ai soumis mon cas au député de mon comté et au Whip du Gouvernement pour transmission au Ministère responsable de la RRQ, pour apprendre qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi.

Voilà pourquoi je profite de l'occasion offerte pour la consultation générale « Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable.

En 1998 je me sépare de ma conjointe et en vertu de la Loi sur le partage du patrimoine familial il y a partage de la RRQ. Ce qui est dans l'ordre des choses.

Madame ne bénéficiera jamais de l'usufruit du partage puisqu'elle est décédée en 2002 à l'âge de 55 ans. Je vous précise aussi que l'usufruit en question provient uniquement des mes cotisations à la RRQ et non d'elle-même puisqu'elle n'était pas sur le marché du travail.

Cette situation me prive au minimum d'un revenu de 200,00 \$ mensuellement de la RRQ qu'elle conserve dans ses coffres et qu'elle ne déboursa d'aucune manière dans le futur, Madame étant décédée.

Le but recherché est donc de récupérer ces sommes qui me reviennent de plein droit ayant été cotisées par moi et personne d'autre.

Sachez que le plus ridicule de la chose c'est que lors du décès de mon ex-épouse, j'étais l'héritier légal en vertu de mon contrat de mariage puisque le divorce n'a jamais été prononcé. De ce fait j'ai récupéré la partie de mon régime de retraite qui lui aussi avait été partagé en vertu de la Loi du partage du patrimoine.

Au surplus c'est le même législateur soit le Gouvernement du Québec qui a créé la loi pour la RRQ et mon régime de retraite (RREGOP) régime de retraite des employés du gouvernement et organismes publiques.

Si ce sujet intéresse la Commission des Affaires Sociales n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, mes salutations distinguées.

Claude Vincent
2-3865, 5^e avenue
Shawinigan-Sud (Québec)
G9P 1R8
Téléphone : 819-536-4231
Courriel : vincentc@cgocable.ca